

**Adina Georgescu**  
514.954.2599  
ageorgescu@blg.com

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.  
1000, rue de La Gauchetière Ouest  
Bureau 900  
Montréal QC H3B 5H4  
Canada  
T 514-879-1212  
F 514-954-1905  
blg.com



Le 8 avril 2026

**PAR SDÉ ET COURRIEL**

Me Carolina Rinfret

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

500, boulevard René-Levesque Ouest

5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100, Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

**OBJET :** Demande relative à un projet d'investissement visant l'injection de GSR dans le réseau d'Enbridge Gaz Québec (« **Demande** »)  
Demande de création d'un CFR  
Dossier de la Régie : R-4331-2026

---

Chère consœur,

Le 5 février dernier, Enbridge Gaz Québec a déposé sa Demande dans laquelle elle sollicite l'autorisation de la Régie pour créer un compte de frais reportés (CFR).

Suivant la publication d'un avis invitant les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires sur cette Demande, le Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ) a déposé ses commentaires le 1<sup>er</sup> avril dernier. Par la présente, Enbridge Gaz Québec constate que le RTIEÉ est favorable à la Demande, sous réserve de certains éléments que le distributeur souhaite commenter.

Le RTIEÉ considère qu'il serait prématuré d'inclure dans le CFR les coûts suivants identifiés dans la pièce EGQ-1, document 1 (B-0008):

- L'évaluation et la conclusion d'ententes pour l'acquisition des droits de passage requis;
- Les démarches préalables à l'acquisition foncière et préparation d'esquisses des bâtiments techniques.

Enbridge Gaz Québec tient à préciser qu'à ce stade, elle n'entend pas procéder à des acquisitions d'actifs ou des servitudes. Ces acquisitions et servitudes feront cependant partie des coûts du Projet qui seront soumis à la Régie pour approbation dans le cadre du présent dossier. Ainsi, toute entente qui pourrait être conclue devrait être conditionnelle à une approbation du Projet par la Régie. Ces ententes sont essentielles à l'évaluation des coûts du Projet et à la réalisation de celui-ci selon l'échéancier et doivent se faire en parallèle au processus réglementaire. Enbridge Gaz Québec souligne d'ailleurs dans sa preuve qu'elle ne demande pas actuellement l'approbation du Projet, qui fera l'objet d'une preuve distincte dont le dépôt est prévu au cours du troisième trimestre de l'année 2026<sup>1</sup>.

Dans cette perspective et en amont de la demande d'investissement qui sera soumise à la Régie, des démarches devront être effectuées par Enbridge Gaz Québec pour préparer ces acquisitions, notamment des travaux de pré-ingénierie et la préparation d'esquisses de bâtiments, lesquelles pourraient engendrer certains frais. Enbridge Gaz Québec estime qu'il est raisonnable que des frais visant à soumettre un projet concret à la Régie, et particulièrement dans le cadre d'un projet d'envergure et innovant, puissent être comptabilisés dans le CFR.

---

<sup>1</sup> EGQ-1, document 1 (B-0008), p. 3 lignes 22-23.

En terminant, le distributeur confirme que son intention est d'inclure au CFR des coûts engagés en vue de la préparation du dépôt du Projet devant la Régie jusqu'à ce que le Projet soit approuvé. De plus, Enbridge Gaz Québec souligne que le CFR qui sera créé ne servira pas uniquement au stade préparatoire du Projet, mais inclura éventuellement, suivant une approbation formelle de la Régie, tous les coûts relatifs au Projet. Ainsi, il n'est pas souhaitable de restreindre la nature des coûts pouvant être comptabilisés dans le CFR.

Finalement, l'intervenant évoque ce qu'il considère comme souhaitable en matière d'analyses environnementales, sociales et communautaires, en se référant à un dossier de SoCalGas. Enbridge Gaz Québec rappelle toutefois que les lois sont différentes d'une juridiction à l'autre et que le distributeur s'assurera de réaliser les analyses requises et fournir l'information exigée en vertu du cadre juridique québécois.

Nous demeurons disponibles pour toute question.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

BORDEN LADNER GERVAIS S.E.N.C.R.L.

*(s) Adina Georgescu*

Adina Georgescu

c.c. Roxane Nadeau – Borden Ladner Gervais, sencl